



Société anonyme au capital de 573 949 530 €
Siège social : 14-16, rue des Capucines - 75002 Paris
R.C.S PARIS 592 014 476

Paris, le 5 mars 2021

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
LE 22 AVRIL 2021**

Les actionnaires de la société Gecina (la « **Société** ») sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) qui se tiendra le :

**Judi 22 avril 2021 à 15 heures,
au Pavillon Cambon, 46 rue Cambon, 75001 Paris**

Un avis de réunion contenant l'ordre du jour, le texte intégral des projets de résolutions ainsi que les principales modalités de participation et de vote à l'AGO du 22 avril 2021 a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO) de ce jour. Cet avis de réunion ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur les projets de résolutions peuvent être consultés sur le site internet de Gecina (www.gecina.fr).

L'avis de réunion sera suivi d'un avis de convocation qui sera publié au BALO et dans un journal d'annonces légales dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Les documents préparatoires à cette Assemblée seront mis à la disposition des actionnaires de la Société selon les modalités et dans les délais prévus par les dispositions réglementaires applicables.

Sur demande écrite adressée au siège de la Société, par voie postale ou par télécopie au + 33 (0)1 40 40 64 81, et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'AGO du 22 avril 2021, soit le 17 avril 2021, tout actionnaire pourra demander à la Société de lui envoyer ces documents. Pour les actionnaires au porteur, elles devront être accompagnées, d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du code monétaire et financier.

Ils pourront aussi être consultés au siège de la Société et seront disponibles sur le site internet de la Société (www.gecina.fr).

Compte tenu du contexte de crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, les modalités de tenue et de participation de cette Assemblée peuvent être amenées à évoluer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et/ou réglementaire. Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale 2021 sur le site de la société : www.gecina.fr.

Le Conseil d'Administration